



Trophée d'excellence pour valoriser les réalisations exemplaires  
donnant des garanties en matière de développement durable  
et récompenser les acteurs de la filière eau et environnement,  
partenaires de ces réalisations.

Le Trophée Aquaplus récompense une réalisation exemplaire dans le domaine de l'eau et de l'environnement : station de traitement d'eaux usées, usine de production d'eau potable, réseau d'eau, château d'eau, piscine collective.

Le Maître d'Ouvrage porte la demande avec le concours des entreprises partenaires : Assistant à Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, entreprise responsable de la réalisation, entreprise de génie civil, exploitant.

Le Comité Aquaplus, composé de personnalités publiques et privées les plus représentatives de la profession, analyse les dossiers de candidature. Il prend en compte les 3 composantes du développement durable : environnementale, sociale/sociétale, économique. Un dossier complet, établi pour chacun des acteurs de la réalisation exemplaire, évalue les procédures et les actions mises en œuvre pendant les différentes phases de réalisation, de la définition des besoins à l'exploitation. Tous les partenaires s'engagent à respecter la Charte interprofessionnelle Aquaplus, dans une démarche collective de progrès. L'évaluation de tous ces critères permet au Comité de délivrer le Trophée d'excellence AQUAPLUS.

*POUR LE COMITE AQUAPLUS*

*Le Vice-Président*  
**Daniel MARCOVITCH,**  
*Conseiller de Paris*

*Le Président*  
**Jacques PÉLISSARD,**  
*Président de l'Association  
des Maires de France*

*Atteste que*

**ZUB SA**  
*22, route de Reims  
60350 COULOISY*

*en tant qu'entreprise de génie civil,  
est partenaire de la Réalisation exemplaire :*  
***Station d'épuration de Pont-Sainte-Maxence (Oise)***

*distinguée par le Trophée Aquaplus 2010  
décerné au Syndicat Intercommunal pour le Transport et  
le Traitement des Eaux Usées et des Réseaux (SITTEUR)*